ANDILLY

Révision du POS
Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Lettre exceptionnelle d'information n°2

La première phase de la démarche du PLU, celle du diagnostic, est aujourd'hui achevée.

Sorte de "photographie" de la situation communale, elle a consisté en un bilan actualisé et illustré, une analyse croisée des diverses composantes économiques, sociales, spatiales et environnementales de notre commune :

- Quelle est la place de ANDILLY dans son bassin de vie ?

- Que représente aujourd'hui notre commune en termes de population, de logements, d'activités économiques ?

- Quel est l'état de nos réseaux et de nos équipements ?

- Quels sont les atouts et les contraintes liées à notre environnement ?

- Qu'est-ce qui caractérise la qualité de notre cadre de vie ? Quelle est son évolution ?

- Quelles sont les évolutions attendues dans un contexte "sous pression" et dans le cadre défini par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin Annécien ?

Cette étape indispensable a permis également de révéler les enjeux pour l'avenir de notre commune qui fonderont notre futur projet communal (en langage technique et juridique : le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables"), dont l'élaboration constituera la prochaine étape de la démarche avec une prise en compte renforcée des questions relatives à l'environnement et au développement durable.

Vous trouverez dans cette seconde lettre d'information une synthèse de cette première phase d'études, qui a préalablement été présentée dans une séance réunissant vos élus, ainsi que les personnes publiques associées à la démarche. Des documents plus complets, ainsi que les comptes rendus des réunions du PLU, sont à votre disposition en mairie ; n'hésitez pas à venir les consulter et à nous faire part de vos remarques dans le registre ouvert à cet effet.

C'est ainsi que nous esquisserons ensemble l'avenir de notre commune !

Dans cette attente, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Votre Maire, Vincent HUMBERT

et l'ensemble du Conseil Municipal